

LABEL "Vie'ATHLE"	Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3	
Bonne gouvernance et planification stratégique	Disposer d'un ROI qui respecte les règles de bonne gouvernance	2	Remplir les critères de la colonne 1 et proposer un organigramme structuré du club	4	Remplir les critères de la colonne 2 et avoir un plan de développement à 4 ans avec des objectifs clairs année par année	6
Qualité et diversité du conseil d'administration	Compter au minimum 5 membres au sein du Conseil d'administration, avec une représentation de chaque genre	2	Remplir les critères de la colonne 1 et avoir au minimum 1 membre du CA ayant suivi la formation (ou en cours de formation) AISF de dirigeant sportif de club (ou ou équivalent reconnu par l'ADEPS)	4	Remplir les critères de la colonne 2 et avoir au minimum 30 % d'administrateurs de genre le moins représenté	6
Niveau de formation des encadrants	Avoir entre 25 et 49% des entraîneurs brevetés (MSAni, MSIni, MSEdu, MSTrain, AESI ou AESS Education physique)	2	Avoir entre 50 et 74% des entraîneurs brevetés (MSAni, MSIni, MSEdu, MSTrain, AESI ou AESS Education physique)	4	Avoir au minimum 75 % des entraîneurs brevetés (MSAni, MSIni, MSEdu, MSTrain, AESI ou AESS Education physique)	6
Présence et qualification des officiels	Respecter le nombre minimal d'officiels actifs exigé par le ROI de la LBFA (art. 5.3.3.2), avec un minimum de 3 prestations annuelles par officiel	2	Remplir les critères de la colonne 1 et compter au minimum 25 % du nombre minimal requis d'officiels actifs titulaires, au minimum, du niveau JNA	4	Remplir les critères de la colonne 2 et compter au minimum 50 % du nombre minimal requis d'officiels actifs titulaires, au minimum, du niveau JNA	6
Qualité et accessibilité des infrastructures extérieures et intérieures	Disposer d'un accès régulier à une infrastructure d'entraînement sécurisée (piste, salle, ou espace extérieur dédié à l'athlétisme), utilisable toute l'année ou de manière planifiée, pas nécessairement homologuée	2	Disposer d'un accès régulier à une infrastructure partiellement homologuée et utilisable en toute saison, dotée d'équipements spécifiques (sautoirs, aires de lancer), afin de pouvoir organiser des compétitions et y assurer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les personnes déficientes	4	Bénéficier d'un accès régulier et prioritaire à une infrastructure entièrement homologuée (piste 400 m, zone de sprint 60/100 m, sautoirs, lancers, etc.), permettant les entraînements et compétitions toutes catégories et y assurer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les personnes déficientes	6
	Disposer d'un accès ponctuel ou partiel à une infrastructure intérieure (ex : gymnase, salle de sport scolaire, hall sportif communal) même si non spécifique à l'athlétisme, permettant la continuité des entraînements en hiver pour les membres du club	1	Disposer d'un accès à une infrastructure intérieure adaptée à l'athlétisme : salle avec pistes courtes (30 à 60 m), espace pour sauts/poids	2	Disposer d'une infrastructure intérieure homologuée ou spécialisée (ex : hall d'athlétisme)	3
Direction technique structurée	Avoir un Directeur Technique	1	Avoir un Directeur Technique disposant d'un brevet de MSEdu (ou brevet supérieur)	2	Remplir les critères de la colonne 2 et disposer d'un organigramme reprenant la structure technique du club	3

Labélisation via la LHF	Accueillir des Para-Athlètes dans le club, avec une affiliation effective à la LHF	1	Disposer d'1 label délivré par la LHF	2	Disposer des 2 labels délivrés par la LHF	3
Gestion des bénévoles	Avoir une rubrique "Bénévoles" présente sur le site web	1	Avoir un 1 membre du CA responsable des bénévoles (poste clairement identifié au sein de l'ASBL)	2	Disposer d'un organigramme des responsabilités des bénévoles	3
Communication et visibilité du club en ligne	Avoir un site web reprenant : - Les informations de base (adresse, contact, horaires d'entraînement) - Un lien vers les réseaux sociaux ou plateforme d'informations (FB, Insta, etc.) - Un calendrier des compétitions ou activités à jour - Les informations sur l'adhésion et procédure d'inscription - La charte éthique de la LBFA	1	Remplir les critères de la colonne 1 et y ajouter : - Un organigramme du club avec noms/fonctions des membres du CA - Une présentation de la structure technique (groupes d'âge, entraîneurs, etc.) - ROI et/ou les chartes du club	2	Remplir les critères de la colonne 2 et y ajouter : - Publication du PV de l'AG annuelle ou synthèse accessible - Accès à la politique de protection des données (RGPD) et charte éthique - Mise en avant de la diversité/inclusion (handisport, mixité) - Espace pour les bénévoles/encadrants - Actualités dynamiques, contenus jeunes, événements passés (galerie photo/vidéo, résultats)	3
Offre sportive	Proposer au minimum 2 sections structurées au sein du club, ciblant les tranches d'âge 6-13 ans et 14-17 ans	1	Proposer au minimum 4 sections structurées au sein du club, ciblant les tranches d'âge 6-13 ans et 14-17 ans, ainsi que 2 autres sections au choix	2	Proposer au minimum 5 sections structurées couvrant toutes les étapes du parcours sportif et disposer d'une organisation propre et d'un encadrement identifié pour chaque filière, en l'inscrivant dans une logique de développement à long terme	3
Diversité des disciplines encadrées	Proposer un encadrement incluant au minimum 3 familles d'épreuves	1	Proposer un encadrement incluant au minimum 5 familles d'épreuves	2	Proposer un encadrement incluant au minimum 6 familles d'épreuves, comprenant obligatoirement les épreuves combinées et le Para Athlé	3
TOTAUX		17		34		51

En gras, la pondération majorée souligne l'importance des fondations solides (gouvernance, CA, infrastructures) pour un club, ce qui est cohérent avec l'objectif du label Vie'ATHLE comme socle obligatoire.

Seuils pour l'attribution du Label :

Label 1 étoile Vie'ATHLE : Un score total minimal de 17 points.

Label 2 étoiles Vie'ATHLE : Un score total minimal de 34 points (66%).

Label 3 étoiles Vie'ATHLE : Un score total minimal de 43 points (85%).

Label "Ecole'ATHLE" (6-13 ans)	Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3	
Niveau de formation des encadrants	- Avoir entre 1 et 24 % des entraîneurs brevetés MSInI (ou brevet supérieur) - Avoir entre 25 et 49 % des entraîneurs brevetés MSAnI parmi les entraîneurs restants	3	- Avoir entre 25 et 49 % des entraîneurs brevetés MSInI (ou brevet supérieur) - Avoir entre 50 et 74 % des entraîneurs brevetés MSAnI parmi les entraîneurs restants	6	-Avoir au minimum 50% des entraîneurs brevetés MSInI (ou brevet supérieur) - Avoir entre 75 et 100% des entraîneurs brevetés MSAnI parmi les 50 % restants	9
Norme d'encadrement	Avoir 1 entraîneur pour 20 athlètes	3	Avoir 1 entraîneur pour 15 athlètes	6	Avoir 1 entraîneur pour 10 athlètes	9
Format et diversité des compétitions BPM	Organiser au minimum 1 compétition BPM sur l'année, incluant au minimum 3 épreuves de familles différentes	2	Organiser au minimum 1 compétition BPM sur l'année, sur base d'un format d'épreuves combinées	4	Organiser au minimum 2 compétitions BPM sur l'année, sur base d'un format d'épreuves combinées	6
Organisation de compétitions	Organiser au minimum 1 compétition BPM par an (piste, cross ou indoor)	1	Organiser au minimum 2 compétitions BPM par an (piste, cross ou indoor)	2	Organiser au minimum 3 compétitions BPM par an (piste, cross ou indoor)	3
Structure de l'école des jeunes	Avoir un 1 responsable de l'école des jeunes	1	Avoir 1 responsable de l'école des jeunes disposant d'un brevet MSInI (ou brevet supérieur)	2	Remplir les critères de la colonne 2 et disposer, au sein du club, d'un Directeur Technique titulaire du brevet MSInI (ou d'un brevet supérieur)	3
Visibilité et informations en ligne	Disposer d'un support de communication accessible (site web, page Facebook ou autre) avec au minimum l'horaire et le lieu des entraînements	1	Disposer d'une interface de communication pour sa section jeunes (site web) où nous retrouvons : - l'horaire et le lieu des entraînements - le groupe d'athlètes concernés	2	Remplir les critères de la colonne 2 et y retrouver : - le nom du coach responsable - Une présentation de la structure (objectifs pédagogiques, méthode, valeurs)	3
Fréquence des séances d'entraînement encadrées	Proposer 1 séance encadrée par semaine	1	Proposer 2 séances encadrées par semaine	2	Proposer 2 séances encadrées par semaine dont les créneaux horaires sont réservés uniquement aux KBPM et garantir un accès à une infrastructure couverte pendant l'hiver ou lorsque les conditions météorologiques sont défavorables	3

Compétitions Para Athlé	Proposer au minimum 1 épreuve Para Athlé, soit dans un format inclusif avec les valides, soit dans une session spécifique dédiée	1	Proposer au minimum 2 épreuves Para Athlé, soit dans un format inclusif avec les valides, soit dans une session spécifique dédiée	2	Proposer au minimum 3 épreuves Para Athlé, soit dans un format inclusif avec les valides, soit dans une session spécifique dédiée	3
Participation au Challenge Eric De Meu	Participer à au minimum 1 manche qualificative avec un minimum de 3 athlètes	1	Avoir au minimum 1 athlète qualifié pour la finale	2	Avoir au minimum 3 athlètes qualifiés pour la finale	3
Détection : Opération "Les élites de demain" - Catégorie "Minimes"	Organiser les tests dans les délais et transmettre les résultats	1	Organiser les tests dans les délais et transmettre les résultats d'au minimum 10 minimes participant aux tests en club	2	Organiser les tests dans les délais et transmettre les résultats d'au minimum 20 minimes participant aux tests en club	3
TOTAUX		15		30		45

En gras, la pondération majorée met en évidence l'importance critique de l'encadrement et de la sécurité pour les jeunes athlètes.

Label 1 étoile Ecole'ATHLE : Un score total minimal de 15 points.

Label 2 étoiles Ecole'ATHLE : Un score total minimal de 30 points (66%).

Label 3 étoiles Ecole'ATHLE : Un score total minimal de 38 points (85%).

Label "Educ'ATHLE" (13 ans et +)	Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3	
Niveau de formation des encadrants	- Avoir entre 1 et 24% des entraîneurs brevetés MSEdu (ou brevet supérieur) - Avoir entre 25 et 49 % des entraîneurs brevetés MSIn, AESI ou AESS Education Physique (ou équivalent reconnu par l'ADEPS) parmi les entraîneurs restants	3	- Avoir entre 25 et 49% des entraîneurs brevetés MSEdu (ou brevet supérieur) - Avoir entre 50 et 74 % des entraîneurs brevetés MSIn, AESI ou AESS Education Physique (ou équivalent reconnu par l'ADEPS) parmi les entraîneurs restants	6	- Avoir au minimum 50% des entraîneurs brevetés MSEdu (ou brevet supérieur) - Avoir au minimum 75% des entraîneurs brevetés MSIn, AESI ou AESS Education Physique (ou équivalent reconnu par l'ADEPS) parmi les entraîneurs restants	9
Norme d'encadrement	Avoir 1 entraîneur pour 16 athlètes	2	Avoir 1 entraîneur pour 12 athlètes	4	Avoir 1 entraîneur pour 8 athlètes	6
Format et diversité des compétitions	Organiser chaque année entre 25 % et 49 % de compétitions incluant au minimum 3 familles d'épreuves, à l'exclusion des catégories BPM	2	Organiser chaque année entre 25 % et 49 % de compétitions incluant un minimum de 5 familles d'épreuves, à l'exclusion des catégories BPM	4	Organiser chaque année au minimum 1 compétition incluant au moins 5 familles d'épreuves, avec 2 disciplines différentes par famille, à l'exclusion des catégories BPM	6
Compétitions Para Athlé	Organiser 2 épreuves Para Athlé au cours de compétitions, de manière inclusive ou spécifique	2	Organiser 4 épreuves Para Athlé au cours de compétitions, de manière inclusive ou spécifique	4	Organiser 6 épreuves Para Athlé au cours de compétitions, de manière inclusive ou spécifique	6
Fréquence des séances d'entraînement encadrées	Proposer au minimum 2 séances encadrées par semaine	1	Proposer au minimum 3 séances encadrées par semaine	2	Proposer au minimum 4 séances encadrées par semaine dont une spécifiquement axée sur le renforcement musculaire pour la prévention des blessures	3
Organisation de compétitions labélisées WA	Organiser chaque année entre 25 % et 49 % de compétitions sur piste, extérieures ou intérieures, labélisées WA, hors catégories BPM	1	Organiser chaque année entre 50 et 74% de compétitions sur piste, extérieures ou intérieures, labélisées WA, hors catégories BPM	2	Organiser au minimum 75 % de compétitions sur piste, extérieures ou intérieures, labélisées WA, hors catégories BPM	3
Organisation de championnats	Soumettre au minimum une candidature par an pour l'organisation des Intercercles	1	Soumettre au minimum une candidature par an pour l'organisation des championnats LBFA	2	Soumettre au minimum une candidature par an pour l'organisation des championnats de Belgique	3

Organisation de stages	Proposer au minimum 1 stage annuel d'une durée minimale de 2 jours pour les athlètes de 13 ans et plus	1	Proposer au minimum 1 stage annuel de 5 jours, avec un contenu structuré et la présence d'au minimum un entraîneur breveté MSEdu (ou brevet supérieur)	2	Proposer un programme de stages structuré incluant au moins 1 stage annuel d'une durée minimale de 5 jours, avec la présence d'au minimum une personne diplômée pour l'encadrement médical	3
Participation aux Intercercles	Aligner au minimum 1 équipe aux Intercercles Cadets/Scolaires ou aux Intercercles Toutes Catégories	1	Aligner au minimum 2 équipes dans au moins 2 catégories différentes (ex: Cadets/Scolaires, Toutes Catégories, Masters, Cross)	2	Aligner des équipes dans toutes les catégories d'Intercercles	3
Visibilité et informations en ligne	Disposer d'un support de communication accessible (site web, page Facebook ou autre) avec au minimum l'horaire et le lieu des entraînements	1	Disposer d'une interface de communication (site web) où nous retrouvons : - l'horaire et le lieu des entraînements - le groupe d'athlètes concernés	2	Remplir les critères de la colonne 2 et y retrouver : - le nom du coach responsable - Une présentation de la structure (objectifs pédagogiques, méthode, valeurs)	3
TOTAUX		15		30		45

En gras, la pondération majorée permet de valoriser les efforts du club dans les domaines les plus stratégiques pour le développement de l'athlétisme et la qualité de l'encadrement

Seuils pour l'attribution du Label :

Label 1 étoile Educ'ATHLE : Un score total minimal de 15 points.

Label 2 étoiles Educ'ATHLE : Un score total minimal de 30 points (66%).

Label 3 étoiles Educ'ATHLE : Un score total minimal de 38 points (85%).